Image not found or type unknown

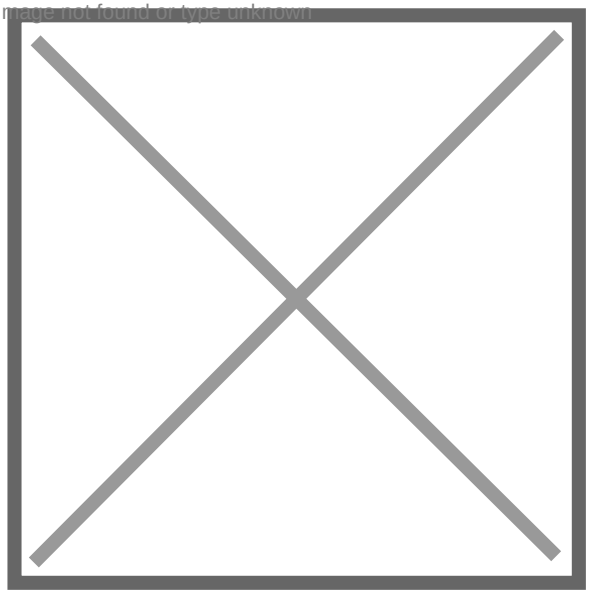

Location d'un logement neuf sans peinture

Par **marion**, le **09/10/2012** à **08:21**

Bonjour,
J'ai loué un logement neuf sans peinture. Il n'y a que les couches d'après sur les murs. Du coup, dès que l'on touche les murs ils marquent aussi tôt. Dans l'état des lieux rien n'est indiqué à ce sujet. Est-ce au propriétaire de peindre ou au locataire ? Le propriétaire peut-il demander lors de l'état des lieux au locatire de peindre les murs s'il y a des traces, traces dûes au fait qu'iol n'y a jamais eu de peinture ?
Merci de votre réponse.

Par **Lag0**, le **09/10/2012** à **08:31**

[citation]Dans l'état des lieux rien n'est indiqué à ce sujet.[/citation]
Bonjour,
Et c'est une erreur grave, vous deviez faire indiquer sur l'EDL que les murs ne sont pas peints.
Qu'est-il indiqué exactement sur l'état des murs ?

Par **chris_ldv**, le **09/10/2012** à **10:08**

Bonjour,

Si rien n'est indiqué sur l'état des lieux en entrée le locataire est réputé avoir recu le logement en bon état ...

Dans votre situation le bailleur pourra demandé la réfection des couches d'après si elles ont été endommagées.

Cordialement,

Par **trichat**, le **09/10/2012** à **11:37**

Bonjour,

C'est assez extravagant de louer un appartement non peint, surtout s'il est neuf.

Peut-être que le propriétaire bailleur souhaitait que le 1er locataire adapte la déco à son goût. C'est sympathique, mais il eût été bon que le bail le spécifie.

Si vous êtes dans cet appartement depuis peu de temps, il serait bien de faire un point avec votre propriétaire sur cette question précise. Et de lui demander de payer peintures et papiers peints, qu'il fera réaliser ou que vous ferez vous, si vous êtes bricoleur et disposez de temps libre.

Dans le cas contraire, il serait prudent de faire établir un constat d'huissier qui prendra des photos datées, de telle sorte qu'à votre sortie la remise en état ne porte pas sur peintures et papiers peints par exemple.
Mais vous avez manqué de prudence, en ne signalant pas cette anomale dans l'état des lieux. D'ailleurs, vous vous en rendez compte après coup.

Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés